

# FICHE TECHNIQUE EST

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE



# PRÉAMBULE

## **Ce document fait partie intégrante de la fiche technique.**

Il reprend les principaux points réglementaires en vigueur à L'EST (ERP L+R de catégorie 3)

Nous vous rappelons que :

1. Conformément au décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés applicable au 1er octobre 2018, la limitation passe de 105 dB(A) à 102dB(A) sur 15mn, le niveau des basses fréquences est désormais limité : 118 dB(C) sur 15 mn, une limitation spécifique est fixée pour les spectacles jeune public (jusqu'à 6 ans révolu) : 94 dB(A) et 104 dB(C).
2. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment. Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
3. Les équipes accueillies devront respecter les horaires de travail et de repos définies par le code du travail et en vigueur dans l'établissement. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de prendre acte des éléments ci-dessous.

Nous devons établir un accord préalable sur les points suivants :

- Planning de travail dans le respect des horaires des techniciens 9h30-12h30/ 13h30-17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 le vendredi + le soir du spectacle jusqu'à 22h30. De même, nous vous invitons à vous renseigner sur le calendrier universitaire en vigueur pour l'académie de Grenoble. À noter que le régisseur son est employé à 80%, ce qui signifie qu'il ne travaille pas les lundis matin et les vendredis toute la journée.

- Aucun démontage ne peut-être planifié au-delà de 22h afin d'éviter le risque d'accident.

- Disponibilité du matériel

- Personnel nécessaire

- Dans l'intérêt du bon déroulement de l'évènement ou du spectacle, une prise de contact avec l'équipe régie est nécessaire 2 mois en amont de la date de l'évènement et avant signature de tous documents contractuels.

4. Concernant l'utilisation de la nacelle Génie, il sera demandé à tout utilisateur les certifications nécessaires à la conduite de ce type de matériel. Arrêté du 02/12/1998.

5. Seuls les décors et accessoires en matériaux de catégorie M1 sont autorisés. L'organisateur ou le producteur devra être en mesure de présenter au responsable technique les procès-verbaux de classement au feu des matériaux employés (décors, cyclos, écran de projection, etc.). Article L.79 de l'arrêté du 5 février 2007.

6. L'utilisation des Équipements de Protection Individuelle est obligatoire. Toute personne non-équipée sera tenue pour seule responsable en cas d'incident.

7. L'EST dispose d'un équipement technique performant et adapté par salle, si le producteur ou l'artiste estime nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose l'EST, il devra lui-même, et à ses frais, en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance.

8. Pour toutes demandes adressez vous d'abord à la responsable du pôle qui seule valide ces dernières ainsi que le planning des régisseurs.

## Accès

**Entrée :** 161 place du Torrent - 38400 Saint-Martin-d'Hères.  
Accès décharge matériel entre EVE et EST.

## Jauge

150 places assises dont 4 pour PMR.

À noter qu'en cas de pendrillonage à l'italienne les places à l'extrême jardin et cour manquent de visibilité au plateau.

## Plateau

**Mur à mur :** 13.68 M

**Cadre de scène :** 11.8M

**Profondeur du nez de scène au rideau de fond :** 7,42M

Plancher noir en bois

Accessible aux personnes à mobilité réduite

### CONTACTS RÉGIE :

Responsable Pôle Régie : Cécile Chemin  
33 (0)4 57 04 11 28  
cecile.chemin@univ-grenoble-alpes.fr

Régie Lumière : Karen Ouik  
33 (0)4 57 04 11 28  
karen.ouik@univ-grenoble-alpes.fr

Régie son et vidéo : Geoff ey Toussaint  
33 (0)4 57 04 11  
geoff ey.toussaint@univ-grenoble-alpes.fr

## Equipements lumière

### Projecteurs

10	Pc 1000 w Robert juliat GX 9,5
6	Pc 1000 w Robert juliat lutin
4	parkolor 120
4	Rogues R2 19 led RGBW 15 W
4	Découpes robert juliat 503 TIBO
24	Par 64 1000w
2	Rampes sunstrip active
10	Pars à leds OXO
5	Découpes 614 sx 1000 W GX9,5
6	pieds ASD H max 3 m min 1,5 m
2	Stageblinder2 showtec
5	par 36 50w
2	horiziodes ADB 1000 w

## Equipements son

### Console

1 console de mixage YamahaTF1 16 entrées

### Diffusion façade (système Nexo)

2	Enceintes PS10 (têtes)
2	Enceintes LS 600 (subs)
1	Amplificateur 4 canaux NXAMP4x1 - 4x600W 8 ohms

### Diffusion retour

4 enceintes de retours  
Yamaha DSR 112

### Pieds

8 pieds de micros K&M

### Lignes

Sous-patch plateau :  
48 entrées / 16 sorties (XLR) au total  
- répartis en 4 blocs

### Pupitres et Gradation

2	Système de gradation mobile ETC smartmodule 2 / 6x2,5 kw
1	Pupitre lumière smartfade ML
24	Lignes fixes graduées

### Câbles

Prolongateurs 3Kw  
Quadriplètes, doublettes  
Prolongateurs DMX

**Attention , nous n'arrivons plus à commander les lampes de Par 64, notamment en CP 62, contactez nous pour connaitre l'état de notre stock.**

### Périphériques

1 Lecteur/enregistreur multi formats Tascam CDR 200 (prévoir une carte sd pour l'enregistrement)

### Micros/boitiers de direct

4	micros HF main shure SM58
3	micros HF serre-tête shure SM35
2	micros filaires SM 58
2	micros filaires SM 57
2	micros statiques SM 81
1	micro statique cardio NTA Rode
2	DI Radial Pro D2
1	DI Palmer Pan O4A
1	DI LD/02 Active

## Equipements vidéo

Vidéo projecteur	Christie DHD 951-Q-8500 lumens- 1920x1080 HD Longue focale 1.5 à 2.3
Vidéo projecteur	Christie DWU 630- GS9/ Vidéoprojecteur laser 1 DLP WUXGA 6750 lm, lentille zoom 0.65-0.75
Ecran polichinelle	9 mètres de longueur x 6 mètres hauteur au lointain

## Plateau

Rideaux d'avant-scène noir-plissé	50% sur patience motorisée
10	Pendrillons tendu-noir
3	Frises tendu-noir
Rideaux de fond de scène	plissé 30% - noir Sur patience
1	Cyclorama PVC 480m <sup>2</sup> 12x 8 mètres
5	Praticables (2x1 m) hauteur 60 centimètres
Tapis de danse	Harlequin duo noir/gris
1	machine à brouillard Hazer Pro 1500w
5	Pupitres musique Adamhall SMS 17
Nacelle Génie	20S-ACAWP
Gazelle	avec plateteforme sécurisée

### Pas de lest et de sous perches

veillez à utiliser en priorité les perches motorisées, nacelle en défaut.

## Les locaux

### La Salle

Jauge : 150 places (dont 4 PMR)

### Dimensions :

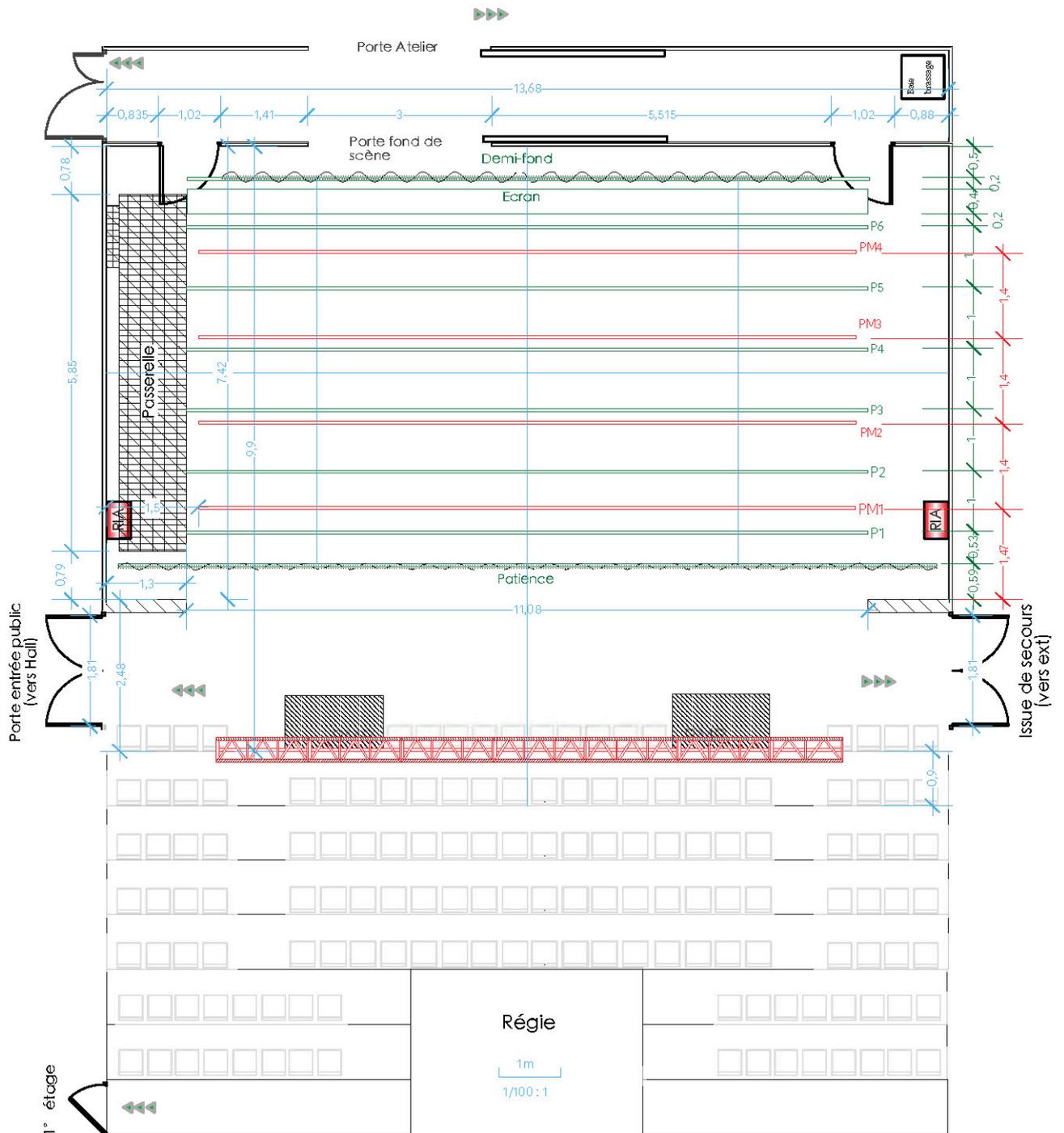
Lointain/avant scène	7m45
Ouverture au cadre	11m05
Hauteur	6m45 sous perches
Accès décor	3m00
2	loges à disposition
1	Local costume
4	studios de répétitions

**L'inventaire du matériel n'est pas contractuel.**

**Les fiches techniques du matériel à disposition sont disponibles auprès de la régisseuse.**

Echelle 1 : 100  
 Format A4  
 Unité : mètre

Jauge :  
 150 Places  
 (dont 4 places PMR)



Dimensions

- cadre de scène : 11,08m ouverture ; env. 5,50m haut.
- passerelle : 4,43m haut.
- Plateau : 7,42m x 13,48m

- Perches motorisées : 6,55m haut. sous perche
- Pont motorisé : 7,10m Hauteur usuelle
- Grill & perches fixes : 7,05m haut.

- CMU = 250 daN ; CRep = 50 daN/m
- CMU = 250 daN ; CRep = 50 daN/m
- CMU = 300 daN ; CRep = 50 daN/m

Sorties de Secours :

2x2 Places PMR :



**Contact**

Bâtiment EST

161 place du Torrent - 38400 Saint-Martin-d'Hères

Tram B et C arrêt Gabriel Fauré - MUSE

**Régisseuse générale des équipements scéniques :**

Cécile Chemin

Tel : 04 57 04 11 28

[cecile.chemin@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:cecile.chemin@univ-grenoble-alpes.fr)